

Frank LE TALLEC

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

Membre de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers
CCEF - Paris

**COMITE DEPARTEMENTAL
DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

**11 Rue Nicolas Appert
83 100 TOULON**

RAPPORTS ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Frank LE TALLEC

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

Membre de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers
CCEF - Paris

**COMITE DEPARTEMENTAL
DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

**11 Rue Nicolas Appert
83 100 TOULON**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Frank LE TALLEC

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

Membre de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers
CCEF - Paris

ASSOCIATION LIGUE CONTRE LE CANCER
C.D. 83
11 Rue Nicolas Appert
83 100 TOULON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes de l'association **LIGUE CONTRE LE CANCER – COMITE DEPARTEMENTAL DU VAR – C.D.83** -, relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

☛ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion ;

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

☛ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport**, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté notamment sur :

- Les modalités de reconnaissance des produits liés à la générosité du public ;
- Le traitement des aides financières versées dans le cadre des missions sociales ;
- L'absence de fonds dédiés significatifs à la clôture de l'exercice.

En outre, nos travaux ont consisté à apprécier les procédures mises en place, à s'assurer de la correcte application des règles comptables applicables et à procéder à des vérifications sur les opérations de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. L'objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de notre responsabilité de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Toulon, le 26 mars 2026

FRANK LE TALLEC
Commissaire aux Comptes

C.N.C.C.

Annexés au présent rapport :

- ☞ Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes
- ☞ Comptes annuels de l'exercice

Frank LE TALLEC

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

Membre de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers
CCEF - Paris

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
--

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FS

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	510 866	268 230	242 636	256 558
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	64 719	61 202	3 517	3 814
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	65 689		65 689	65 689
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	490		490	490
	TOTAL (II)	641 764	329 431	312 333	326 551
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	75 769		75 769	45 079
	Charges constatées d'avance	1 877		1 877	1 912
	Valeurs mobilières de placement	119		119	119
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	1 519 100		1 519 100	1 675 467
	TOTAL (III)	1 596 865		1 596 865	1 722 577
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		2 238 629	329 431	1 909 197	2 049 128

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

490

490

(2) dont créances à plus d'un an

CONFORME À L'ORIGINAL
Commissaire aux Comptes

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	105 967	105 967
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	65 765	65 765
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 522 967	1 520 599
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	80 511	2 368
	Total des fonds propres (situation nette)	1 775 210	1 694 699
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	1 775 210	1 694 699
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	8 027	5 771
	Total des provisions	8 027	5 771
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 088	90 030
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	25 872	45 959
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		202 483
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	125 960	338 473
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		10 186
TOTAL PASSIF		1 909 197	2 049 128
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		80 511,22	2 367,71
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		125 960	338 473
(2) Dont emprunts participatifs			

CONFORME À L'ORIGINAL
Commissaire aux Comptes

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

			31/12/2025	31/12/2024
			12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	16 648	16 648	4 204
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services et Travaux)	44 793	44 793	65 712
	Montant net du chiffre d'affaires	61 441	61 441	69 916
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions		20 700	26 732
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	Autres produits		699 934	544 404
Total des produits d'exploitation			782 075	641 053
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		39	1 108
	Variation de stocks			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (1)		258 602	254 011
	Impôts, taxes et versements assimilés		9 005	7 650
	Salaires		74 416	102 960
	Cotisations sociales		13 296	45 193
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		16 902	18 121
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
	Dotations aux provisions		2 256	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		447 868	395 836
	Autres charges		48 901	40 069
Total des charges d'exploitation			871 286	864 947
RESULTAT D'EXPLOITATION			(89 211)	(223 895)
(1) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier			2 201	3 501

CONFORME À L'ORIGINAL
Commissaire aux Comptes

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(89 211)	(223 895)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	152 047	184 997
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)	2 035	2 543
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	20 021	22 485
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
Total des produits financiers		22 056	25 027
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		22 056	25 027
RESULTAT COURANT avant impôts		84 891	(13 870)
	Produits exceptionnels		21 215
	Charges exceptionnelles		154
RESULTAT EXCEPTIONNEL			21 061
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		4 380	4 823
Total des produits		956 177	872 292
Total des charges		875 666	869 924
RESULTAT DE L'EXERCICE		80 511	2 368
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

CONFORME À L'ORIGINAL
Commissaire aux Comptes

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2025

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION	& DES FAITS CARACTÉRISTIQUES
DE L'EXERCICE	4
1.1 OBJET SOCIAL	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS À LA CLOTURE	5
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
2.1.1 Préambule	6
2.1.2 Cadre légal de référence	6
2.1.3 Changement de méthode comptable	6
2.2 DÉROGATIONS	8
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux	8
2.2.2 Traitement des legs et donations (À supprimer si non RUP MUP)	8
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	9
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF	9
3.1.1 Principes généraux	9
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)	10
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »	10
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé	10
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements	11
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières	11
3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025	11
3.1.7 Stocks	12
3.1.1 État des échéances des créances	12
3.1.2 Tableaux des dépréciations	12
3.1.3 Disponibilités	13
3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan	13
3.1.5 Charges constatées d'avance	13
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF	14
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres	14
3.2.2 Fonds dédiés	15
3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations (À supprimer si non RUP MUP)	16
3.2.4 Provisions pour risques et charges	17
3.2.4.1 Tableau de variation	17
3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés	17
3.2.5 Dettes	17
3.2.5.1 État des échéances	17
3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales	18
3.2.6 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)	18
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN	19
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	19
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	19
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	20
4.2.1 Produits liés à la générosité du public	20
4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie	21
4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers	21
4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie (À supprimer si non RUP MUP)	22
4.2.1.4 Mécénat	22
4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)	22
4.2.2 Produits non liés à la générosité du public	22
4.2.2.1 Parrainage des entreprises	22
4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie	23
4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public	23
4.2.3 Subventions et autres concours publics	23

4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	24
4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	24
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	24
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i>	24
4.3.2	<i>Missions sociales</i>	25
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	25
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	25
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	25
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	26
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	26
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	26
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	26
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	26
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	27
4.5	TABEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	28
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	29
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	29
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	29
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	30
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	30
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i>	34
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	34
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	35
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	35
5.1.1	<i>Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MUP)</i>	35
5.2	AUTRES INFORMATIONS	35
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	35
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	36
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	36
5.2.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i>	36

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants

- Changement de siège social
Au mois de décembre 2025, le comité a déménagé à l'adresse suivante : 11 rue Nicolas Appert, 83100 TOULON.
Les formalités de changement du siège social ne sont pas encore réalisées à ce jour.
La section occupe à titre gratuit des locaux de la Croix-Rouge.
- Au niveau du bureau, Mme MASUREL a été élue trésorière en 2025 en remplacement de M. DE PERETTI DE LA ROCCA.

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la date de clôture.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2022-06
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements suivants ont été effectués pour l'Actif :

- Les frais d'établissements sont ressortis du poste « immobilisations incorporelles » et apparaissent désormais sur une seule ligne
- Les « autres immobilisations incorporelles » ont été reclassées sur la ligne « concessions brevets, licences »
- Les « autres immobilisations corporelles » ont été reclassées sur la ligne « installations techniques, matériels et outillages »
- La ligne « titre immobilisations activité du portefeuille » a été reclassée en « autres titres immobilisés »
- Les rubriques de stock détaillé apparaissent désormais sur une seule ligne « stock et en-cours »

- Les « avances et acomptes sur commandes » ont été reclassées en « autres créances »
- La ligne « charges constatées d'avance » a été reclassée au-dessus des « valeurs mobilières de placement »

Les changements suivants ont été effectués pour le Passif :

- La ligne « fonds statutaires » est renommée « fonds propres statutaires »
- La ligne « legs et donations en cours de réalisation » a été supprimée
- La ligne « dettes des legs et donations » a été reclassée au-dessus des lignes « dettes sociales et fiscales »

Les changements suivants ont été effectués pour le Compte de Résultat :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.
- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».
- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.
- Les pénalités et amendes fiscales précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».
- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».
- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à posteriori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part. Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entraînera une comptabilisation des nouvelles valeurs.
- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistant, ou encore ne comportant pas de quote-part. Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement. Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.
- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- *Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;*
- *Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;*

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	572 901	2 683		575 584
Immobilisations financières	66 180			66 180
Total	639 081	2 683	0	641 764

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	2 683	0
→ 2 ordinateurs DELL	1 730	
→ Ensemble BARNUM	953	
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	2 683	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort. Immobilisations incorporelles				
Amort. Immobilisations corporelles	312 529	16 902		329 431
Amort. Immobilisations financières				
Total	312 529	16 902	0	329 431

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				0
Autres titres immobilisés				0
Prêts				0
Autres immobilisations financières	66 180			66 180
Total	66 180	0	0	66 180

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025

Fin d'un crédit-bail photocopieur en 2025. Remplacé par une location simple sans option d'achat.

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:		Néant	
- Véhicule			
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	490	490	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	63 988	63 988	
→ Créances reçues par legs ou donations	11 781	11 781	
→ Charges constatées d'avance	1 877	1 877	
Total	78 136	78 136	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières	119	119			
Total	119	119	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2025	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	362 561	22 056
Livrets et comptes épargne	1 122 428	
Valeur à l'encaissement	33 267	
Caisse+VMP+Int courus	844	
Total	1 519 100	22 056

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Fournisseurs débiteurs	105	124
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ DONS ET AUTRES CREANCES A RECEVOIR	63 883	44 367
→ LEGS A RECEVOIR	11 781	
→ AUTRES PRODUITS A RECEVOIR		588
→		
→		
→		
Disponibilités		
Total	75 769	45 079

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
ASSURANCES	1877	1 644
CB MUTUALEASE		268
...		
...		
...		
Total	1 877	1 912

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2025	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires	105 967							105 967
→ Fonds de réserve générale	612 603							612 603
→ Fonds de réserve missions sociales	907 996	2 368						910 364
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise	65 765							65 765
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	2 368			80 511		2 368		80 511
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	1 694 699	2 368	0	80 511	0	2 368	0	1 775 211

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

⇨ Lignes à ventiler par projet

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :						
→ ...		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :						
→ Dons à détailler ...		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ Legs à détailler ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes						
→ ...		0	0	0	0	0
→ ...						
Total		0	0	0	0	0

3.2.3 [Fonds reportés liés aux legs ou donations](#)

Situation	Montant initial		Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation des fonds reportés en cours de l'exercice	Report en fonds reportés	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Année	Montant	196 A	7896 B	6896 C	196 D = A-B+C
Legs :						
→		0	0	0	0	0
→						
→						
→						
→						
→						
Donations :						
→		0	0	0	0	0
→						
→						
→						
→						
→						
Total		0	0	0	0	0

3.2.4 Provisions pour risques et charges

3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	5 771	2 256		8 027
→				
Total	5 771	2 256	0	8 027

3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.5 Dettes

3.2.5.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 088	100 088		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	25 872	25 872		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes		0		
Produits constatés d'avance		0		
Total	125 960	125 960	-	-

3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes fiscales :	4 555	4 943
→ Impôt sur les sociétés	4 380	4 823
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer	175	120
Dettes sociales :	21 317	41 016
→ Urssaf/ Pôle emploi	5 361	5 221
→ Caisse de retraite	1 461	1 417
→ Caisse de prévoyance	2 570	2 447
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer	742	20 926
→ Dettes congés à payer	7 126	7 057
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	4 057	3 948
→ Prélèvement à la source		
Total	25 872	45 959

3.2.6 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	100 088	90 030
→ FNP - Factures non parvenues		
FNP LIGUE SIEGE	93 224	81 273
FNP AUTRES FOURNISSEURS	1 365	4 840
DETTES FOURNISSEURS	5 499	3 917
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	0	212 669
NDF		26
RECH LNCC		202 457
LEGS ET DON EN COURS		10 186
Total	100 088	302 699

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

083 - COMITÉ DU VAR		Décembre 2025		Décembre 2024	
EMPLOIS		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES		522 535,18	522 349,18	541 010,55	536 566,65
1.1 Réalisées en France		522 535,18	522 349,18	541 010,55	536 566,65
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		233 167,10	232 981,10	271 053,07	266 609,17
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		289 368,08	289 368,08	269 957,48	269 957,48
1.2 Réalisées à l'étranger					
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme					
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		128 572,52	124 491,29	186 044,46	185 516,92
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		128 572,52	124 491,29	186 044,46	185 516,92
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		222 302,37	200 195,25	138 046,30	111 290,28
3.1 Frais d'information et de communication		6 527,25	6 527,25	681,59	681,59
3.2 Frais de fonctionnement		198 873,08	176 765,96	118 518,33	91 762,31
3.3 Autres charges		16 902,04	16 902,04	18 846,38	18 846,38
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		2 256,00	2 256,00		
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES				4 823,00	
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE					
TOTAL CHARGES		875 666,07	849 291,72	869 924,31	833 373,85
EXCÉDENT OU DÉFICIT		80 511,22		2 367,71	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Décembre 2025		Décembre 2024	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES					
Réalisées en France					
Réalisées à l'étranger					
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		31 779,00	31 779,00		
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		14 114,00	14 114,00		
TOTAL		45 893,00	45 893,00		

LA LIGUE Association loi 1901	083 - COMITÉ DU VAR	Décembre 2025		Décembre 2024	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
RESSOURCES					
PRODUITS PAR ORIGINE					
1.	PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-877 692,74	-877 692,74	-746 993,66	-746 993,66
1.1	Cotisations sans contrepartie	-39 608,00	-39 608,00	-38 528,00	-38 528,00
1.2	Dons, legs et mécénat	-649 486,72	-649 486,72	-505 852,36	-505 852,36
1.3	Autres produits liés à la générosité du public	-188 598,02	-188 598,02	-202 613,30	-202 613,30
2.	PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-57 784,55		-77 351,02	
2.1	Cotisations avec contrepartie				
2.2	Parrainage des entreprises	-984,00			
2.3	Contributions financières sans contrepartie	-55 229,50		-77 327,44	
2.4	Autres produits non liés à la générosité du public	-1 571,05		-23,58	
3.	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-20 700,00		-26 732,44	
4.	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			-21 214,90	-21 214,90
5.	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS				
TOTAL		-956 177,29	-877 692,74	-872 292,02	-768 208,56

	Décembre 2025		Décembre 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-45 893,00	-45 893,00		
Bénévolat	-45 893,00	-45 893,00		
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-45 893,00	-45 893,00		

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 0 € .

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Total pays X	0
Total pays Y	0
Total pays Z	0
Total	0

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie (A supprimer si non RUP MUP)

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431XXX	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	75432XXX	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7754XXXX	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	781640XX	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7891XXXX	
TOTAL		0

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6754XXXX	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	681640XX	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	6891XXXX	
TOTAL		0

SOLDE DE LA RUBRIQUE		0
-----------------------------	--	----------

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ ...		
→ ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ COLLECTES	638 100	460 783
→ COTISATIONS	39 608	38 528
→ LEGS ASSUR VIE ETC..	19 655	36 800
→ ...		
Total	697 363	536 111

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de marchandises ou de prestations de services	61 441	69 916
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	61 441	69 916

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie [...] Et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du [...]

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer				0
Assurance				0
Electricité et eau				0
Téléphone				0
Affranchissement				0
Autres (à préciser)				0
Total	0	0	0	0

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Actions pour les malades		
Actions d'information, de prévention et de dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs		
Frais de fonctionnement (dont communication)		
Total	0	0

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2025	2024
Actions pour les malades	212 801	246 190
Actions d'information, prévention,dépistage	6 326	24 863
Actions de formation	1 841	
Actions de recherche	12 199	
Actions autres		
Total	233 167	271 053
Versement à d'autres organismes	2025	2024
Actions pour les malades	25 500	67 500
Actions d'information, prévention,dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	263 868	202 457
Actions autres		
Total	289 368	269 957

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2025	2024
Frais d'information et de communication	6 527	682
Frais de gestion :	198 873	118 518
AUTRES CHARGES	16 902	18 846
...		
...		
...		
...		
Total	222 302	138 046

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2025	2024
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	45 993	68 800
Total		45 993	68 800

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

 A insérer

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises											
Variation de stock											
Autres achats et charges externes											
Aides financières											
Impôts, taxes et versement assimilés											
Salaires et traitements											
Charges sociales											
Dotations aux amortissements et dépréciations											
Dotations aux provisions											
Reports en fonds dédiés											
Autres charges											
Charges financières											
Charges exceptionnelles											
Participations des salariés aux résultats											
Impôt sur les bénéfices											
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL	0	0	0	0	0

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2025
Contrôle légal des comptes Autres missions	7 200
Total	7 200

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2025
Produits exceptionnels	
→ NEANT	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0
Charges exceptionnelles	
→ NEANT	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

LA LIQUE	083 - COMITÉ DU VAR	Décembre 2025	Décembre 2024
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		522 349,18	536 566,65
1.1 Réalisées en France		522 349,18	536 566,65
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		<i>232 981,10</i>	<i>266 609,17</i>
Actions en direction des malades, des proches et étbs de santé		212 801,36	246 140,38
hébergement transport			
Aménagement au sein des étbs de santé			
<i>Soins de supports</i>		<i>212 801,36</i>	<i>246 140,38</i>
Soins de support soutien psychologique		5 040,00	
Soins de support activités physiques		8 299,91	6 825,01
Soins de support soutien esthétique		15 086,11	12 121,70
Soins de support soutien nutrition		4 082,36	3 110,69
Soins de support autres		14 605,00	12 202,43
Information, orientation		1 627,13	155,30
Visite des malades			
Accompagnement social aide à l'insertion sociale			
Secours financiers aide à domicile		157 371,57	125 878,18
Soins à domicile			
Subvt aux associations de malades		160,00	
EDT (équipements de diagnostic et/ou traitements)			
Fonctionnement de la mission		6 529,28	85 847,07
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		6 140,10	7 420,68
<i>Prévention primaire</i>		<i>702,80</i>	<i>1 309,90</i>
Prévention primaire tabac		9,80	27,00
Tabac précarité			
Prévention primaire cancer professionnels			
Prévention primaire alcool		6,00	
Prévention primaire soleil		633,00	1 220,00
Prévention primaire alimentation		38,00	51,90
Prévention activités physiques			11,00
Prévention risques environnementaux		16,00	
interventions en milieu scolaire		426,49	58,00
Concours scolaire		86,15	43,75
Agenda scolaire et outils pédagogiques			
Clap Santé		7,60	19,00
Dépistage cancer du sein		901,96	
Dépistage colon rectum		728,46	2 223,46
Dépistage utérus		110,00	
Dépistage prostate			
Dépistage peau			
Autres dépistages		15,00	
Information du public		75,60	104,52
Vivre		39,04	102,30
Fonctionnement de la mission		3 047,00	3 559,75
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		435,28	397,42
Actions de formation professionnels et autres publics			
Autres actions de formation dans le cadre des missions sociales			
Fonctionnement de la mission		435,28	397,42
<i>Actions de société et politique de santé</i>		<i>1 405,86</i>	<i>1 192,27</i>
Observatoire sociétal des cancers			
Actions nationales en faveur des proches			
Représentations des usagers			
Représentations des usagers			
Animation politique du réseau			
Visibilité actions politiques			
Assurer portage du plaidoyer			
Promotions des droits des personnes			
Actions nationales en faveur des médecins généralistes			
Ethique et cancers			
Documentation			
Fonctionnement de la mission		1 405,86	1 192,27
Fonctionnement de la mission plaidoyer			

Actions internationales réalisées par l'organisme		
Fonctionnement actions internationales		
International actions réalisées		
International actions réalisées		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	12 198,50	11 458,42
Congrès-symposiums-réunions		
Autres dépenses de recherche	12 198,50	11 458,42
Autres dépenses de recherche		
Autres dépenses de recherche		
Autres dépenses de recherche		
Autres dépenses de recherche		
Autres dépenses de recherche		
Autres dépenses de recherche		
Actions de création-subvention-administration d'établissement		
Autres actions		
Registre des cancers		
Prix		
Versements à d'autres organismes agissant en France	289 368,08	269 957,48
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé	25 500,00	67 500,00
Hébergement transport		
Aménagement aux seins des étbs de santé		
Soins de support soutien psy		
Soins de support activités physique		
Soins de support esthétique		
Soins de support nutrition		
Soins de support autres		
Information, orientation		
Visite des malades		
Accompagnement social aides à l'insertion sociale et prof		
Subvt aux ass de malades ou d'anciens malades	25 500,00	67 500,00
EDT		
Fonctionnement de la mission		
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		
Prévention primaire tabac		
Tabac précarité		
Prévention primaire cancer professionnels		
Prévention primaire alcool		
Prévention primaire soleil		
Prévention primaire alimentation		
Activités physique		
Prévention risques environnementaux		
Interventions en milieu scolaire		
Concours scolaire		
Agenda scolaire et outils pédagogiques		
Dépistage cancer du sein		
Dépistage colon rectum		
Dépistage utérus		
Dépistage prostate		
Dépistage peau		
Dépistage autres		
Information du public		
Vivre		
fonctionnement prévention		
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		
Actions de formation professionnels		
Actions de formation autres publics		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	263 868,08	202 457,48
Programmes nationaux	225 468,08	202 457,48
Contributions financières		
Équipes labellisées	160 000,00	164 642,00
Recherche prévention des cancers		
recherche actions		
CIT		
E3N		
Adolescent face au cancer	25 468,08	37 815,48
Adolescent face au cancer		
Recherche linique		
recherche douleurs		
recherche équipement epidemiologique		
Recherche psychosociale		
Congrès		
Partenariat avec des grandes institutions	40 000,00	

<i>Programmes régionaux et départementaux</i>	38 400,00	
Contributions financières		
Subvt de fonct Recherche fondamentale cognitive		
Subvt d'équip Recherche fondamentale cognitive		
Subvention de fonctionnement Recherche équipe labellisées		
Subvention d'équipement Recherche actions		
Subvention de fonctionnement Recherche clinique		
Subvention d'équipement Recherche clinique	38 400,00	
Subvt de fonct Recherche épidémiologique		
Subvention d'équipement Recherche épidémiologique		
Subvt de fonct Recherche science humaines et sociales		
Subvention d'équipement Recherche science humaines et sociales		
Mission reversement legs		
Autres actions		
Registre des cancers		
Prix		
Actions de société et politique de santé		
Observatoire sociétal des cancers		
Actions nationales en faveur des proches		
Représentations des usagers		
Promotion des droits des personnes		
Actions nationales en faveur des médecins généralistes		
Ethique et cancers		
Documentation		
Fonctionnement de la mission		
1.2 Réalisées à l'étranger		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		
Cotisations internationales		
Subventions diverses internationales		
Subventions diverses internationales		
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	124 491,29	185 516,92
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	124 491,29	185 516,92
Frais d'appel de dons	116 321,87	103 336,57
Frais d'appel des legs		
Frais traitements des dons	6 592,62	57 665,71
Frais de traitements des legs	1 576,80	
Frais de campagne pour des dons en nature		
Achats pour manifestations et reventes		24 514,64
Achats pour manifestations		24 514,64
Achats pour reventes		
Activités de récupérations		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades		
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép		
Frais de Recherche de Mécénat Formation		
Frais de Recherche de Mécénat recherche		
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades		
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép		
Concours ext-parrainage entp Formation		
Concours ext-parrainage entp Recherche		
Frais de recherche partenariat		
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		

3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	200 195,25	111 290,28
3.1 Frais d'information et de communication	6 527,25	681,59
Frais d'information et de communication externe	6 346,31	681,59
Frais d'information et de communication interne	180,94	
3.2 Frais de fonctionnement	176 765,96	91 762,31
Frais de gestion	155 204,15	73 381,25
Formation administrative	803,71	
Impôts et taxes	9 005,40	7 650,40
Cotisation statutaire 10%	11 752,70	10 730,66
3.3 Autres charges	16 902,04	18 846,38
Charges financières		571,80
Dotations aux amortissements	16 902,04	18 120,58
Charges exceptionnelles		154,00
TOTAL DES EMPLOIS	847 035,72	833 373,85
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	2 256,00	
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	28 401,02	
TOTAL	877 692,74	833 373,85

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France		
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	31 779,00	
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	14 114,00	
TOTAL	45 893,00	

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation		
=+Report		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012	LOCAUX ACCUEIL	208 212			208 212		
2013	CLIM LOCAUX	11 805			11 805		
2014							
2015	MAT BUREAU	3 308			3 308		
2016	PEINTURE	4 390			4 390		
2017	PEINTURE	5 160			5 160		
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							
2023							
2024							
2025							
Total		232 875			232 875		

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser

Nature d'engagements	2025	2024
→ Legs acceptés par les organes statutaires	11 781	
→ Valeur estimée des legs en cours d'examen avant acceptation par le conseil d'administration		
→ Assurance-vie		
Total	11 781	0

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc...	3	462	0,25	8 233
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.				
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc..., réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	5 66	330 1789	0,18 0,98	5 881 31 880
Total	74	2 581	1	45 993

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,82€ (nbre heure équivalent temps plein x 17,82€), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	2	3 369	1,85
Total	2	3 369	1,85

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements 6257 - Réceptions	Frais de transport et hébergement Restauration	
Total		0

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à **4 921** membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

Frank LE TALLEC

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

Membre de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers
CCEF - Paris

**COMITE DEPARTEMENTAL
DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

**11 Rue Nicolas Appert
83 100 TOULON**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Frank LE TALLEC

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

Membre de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers
CCEF - Paris

ASSOCIATION LIGUE CONTRE LE CANCER
C.D. 83
11 Rue Nicolas Appert
83 100 TOULON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 612.5
DU CODE DE COMMERCE

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

En qualité de Commissaire aux Comptes de l'association **LIGUE CONTRE LE CANCER – COMITE DEPARTEMENTAL DU VAR**, nous vous présentons le rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L612.5 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de bases dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L 612.5 du Code de Commerce.

A Toulon, le 26 mars 2026

Frank LE TALLEC
Commissaire aux Comptes
LE TALLEC